

Sensibilisation des professionnels à l'autodétermination



Contexte

Au cours de l'année 2021, le secrétariat d'état chargé des personnes handicapées a réalisé un plan de transformation des ESAT pour les années à venir. L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique en confortant la mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans une trajectoire professionnelle à l'intérieur de l'Esat mais aussi vers le milieu ordinaire adapté et classique. L'une des mesures phare est de renforcer le pouvoir d'agir des personnes.

Afin de répondre à cette demande qui est de garantir le projet de la personne accompagnée, Icuval Bretagne propose une formation « sensibilisation à l'autodétermination » à destination des professionnels.

Objectif général

Appréhender la notion d'autodétermination afin de construire une culture commune. En comprendre les enjeux pour accompagner les usagers dans un cadre qui favorise et garantit le développement de leur pouvoir d'agir.

Objectifs opérationnels

- ➔ Identifier ses représentations pour appréhender la notion d'autodétermination
- ➔ Définir le concept décrire les différents modèles théoriques

- ➔ Comprendre le cadre réglementaire et se situer dans l'évolution des lois
- ➔ Identifier les enjeux juridiques
- ➔ Identifier les déterminants à l'autodétermination
- ➔ Identifier les actions déjà à l'œuvre et mutualiser les bonnes pratiques
- ➔ Prendre en compte les déterminants à l'autodétermination dans la pratique professionnelle afin d'identifier des pistes d'action
- ➔ Adapter sa posture professionnelle
- ➔ S'appuyer sur les échanges de bonnes pratiques pour faire réseau et développer une culture commune

Fiche technique

Public visé : Professionnels de l'accompagnement

Prérequis : être en fonction d'accompagnement

Nombre de participants recommandé : 12 participants

Durée de la formation : 1 jour (7 heures)

Dates de la formation : jeudi 5 octobre 2023

Délais d'accès : Inter : selon l'agenda - Intra : nous contacter pour étudier toute demande

Horaires : 9 h – 17 h

Accessibilité : Accessible PSH – Pour toute demande d'aménagement contacter nous à : formation@icual-bretagne.fr

Lieux de formation : Etablissements du réseau Icuval Bretagne

Formatrice : Véronique BRUNET-BERTINEAUD

Coûts pédagogiques et logistiques¹ : 200 € / jour et par stagiaire + 10€ / jour et par stagiaire pour les frais de déplacement du formateur

¹ Tarifs valables jusqu'au 22 septembre 2023
Possibilité de prise en charge par l'OPCO

PROGRAMME DE FORMATION

Contenu

- **L'expression des représentations**
 - ➔ Origine du mot : autodétermination
 - ➔ Que veut dire : autodétermination ?
- **L'exploration de la notion d'autodétermination**
 - ➔ Quelques définitions
 - ➔ Ce que c'est ; ce que ce n'est pas
 - ➔ Evolutions des lois
- **Présentation de la notion d'autodétermination**
 - ➔ Les 4 fonctions de l'autodétermination
 - ➔ Un droit
 - ➔ Un besoin fondamental
 - ➔ Principes d'accompagnement ; postures
- **Vivre des ateliers d'intelligence collective**
 - ➔ Repérer des bonnes pratiques
 - ➔ Affiner les bonnes pratiques
 - ➔ Chercher et identifier des perspectives
 - ➔ Créer une fiche action
- **Le pouvoir d'agir des professionnels**

Méthodes pédagogiques

- Alternance entre apports théoriques et partages d'expérience
- Pédagogie active ; ludopédagogie ; vidéos thématiques
- Travaux en sous-groupe en ateliers d'intelligence collective

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement individuel en amont
- Evaluation des acquis de formation/compétences par quizz en fin de formation
- Fiche d'évaluation qualitative de la formation (à chaud)
- Bilan pédagogique remis à l'établissement
- Evaluation à 6 mois (à froid) après la formation